

## CITIZEN

TRAVAIL DES ENFANTS

# Ingrédient amer

woxx/Transfair-Minka

**Un rapport récent de l'université de Tulane le confirme : Le travail des enfants en Afrique de l'Ouest reste un « ingrédient » amer de notre chocolat.**

Alors que les fabricants de chocolat mettent en avant leurs projets pilotes pour une chaîne d'approvisionnement équitable et durable, un rapport de l'Université de Tulane (Nouvelle-Orléans, Louisiane, USA), publié en octobre 2010, atteste que les pires formes de travail des enfants et la traite des enfants sont toujours d'actualité dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest. Ce document étayé prouve que les efforts consentis jusqu'ici par l'industrie chocolatière afin d'enrayer le problème sont loin de porter leurs fruits.

Il y a neuf ans déjà, l'industrie du cacao et du chocolat signait le Protocole Harkin-Engel, un accord volontaire et non contraignant par lequel les entreprises s'engageaient à mettre un terme, jusqu'en 2005, aux pires formes de travail des enfants, à la traite des enfants et au travail forcé des adultes dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

## 600 interviews

L'université de Tulane était alors mandatée pour accompagner et documenter le processus de mise en oeuvre. Le récent rapport dresse un tableau très sombre de la situation. Dans le cadre de cette étude, 600 enfants travaillant dans des exploitations de cacao ont été interrogés. Tous étaient soumis aux pires formes de travail. Utilisation de pesticides sans aucun matériel de protection, transport de charges lourdes, violences psychologiques et physiques sont malheureusement au programme de leur triste quotidien. Il s'est confirmé qu'une part importante de ces enfants ont été victimes du trafic d'êtres humains. Le nombre d'enfants sortis du Burkina Faso et du Mali et vendus comme main-d'oeuvre en Côte d'Ivoire et au Ghana est donc sensiblement supérieur aux premières estimations.

D'autres indicateurs viennent confirmer l'échec du processus de l'industrie chocolatière pour une chaîne d'approvisionnement équitable et durable. La plupart des projets mis en place par les fabricants de chocolat se concentrent sur des questions de productivité comme l'augmentation

du rendement et la formation nécessaire des cultivateurs pour atteindre les objectifs. Si ces projets ne vont pas de pair avec des programmes sociaux dignes de ce nom, la situation des enfants dans les exploitations n'est pas prête à s'améliorer.

Même après neuf ans, la plupart de ces programmes ont encore un statut de projets pilotes. Selon le rapport, seuls 3% des communes ivoiriennes et 14% des communes ghanéennes où le cacao est cultivé en ont bénéficié.

Dans les plantations des pays comme le Nigeria et le Cameroun, la situation est encore plus inquiétante. Un seul constat s'impose : l'industrie chocolatière a échoué dans sa tentative de mettre en place, d'ici à 2010, un processus de certification et d'endiguer ainsi la problématique du travail des enfants. Au contraire, le rapport montre que le nombre d'enfants exploités est supérieur aux estimations

faites lors de la précédente étude en 2002. Une coalition européenne d'ONG et de syndicats demande donc à l'industrie chocolatière de prendre enfin des mesures sectorielles concrètes.

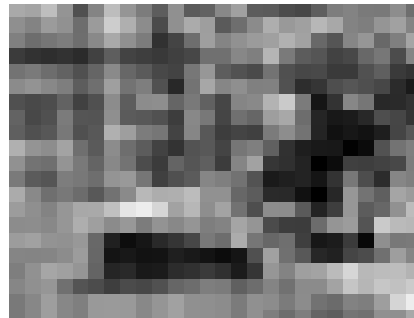
## Responsabilité des chaînes de distribution

Les standards internationaux du commerce équitable interdisent toute forme de travail exploitant des enfants. Ceci inclut tout travail dangereux, qui force les enfants ou qui affecte leur scolarisation ou leur santé physique et émotionnelle. Fairtrade s'engage à combattre les causes premières du travail des enfants et à empêcher activement l'abus et l'exploitation des enfants. Les organisations de produc-

teurs doivent prendre des mesures internes pour éliminer toute forme de travail exploitant des enfants au sein de leur communauté. Des experts qualifiés inspectent régulièrement les organisations de producteurs certifiées Fairtrade. Une infraction concernant le travail d'enfants entraînerait des mesures immédiates (suspension ou dé-certification de l'organisation). Avant les fêtes 2009, Transfair-Minka avait dressé un état des lieux des chocolats du commerce équitable dans les supermarchés au Luxembourg. Le but de cette étude était de voir si les chaînes de distribution s'engagent pour une politique de responsabilité sociale dans le secteur du cacao. Les résultats de cette étude ont montré que la majorité des acteurs au Luxembourg s'engage pour le commerce équitable et propose des chocolats Fairtrade à leur clientèle. Malheureusement, dans certains supermarchés au Luxembourg, le chocolat équitable n'a pas trouvé sa place.

Particulièrement en période de pré-fête, il est important de proposer des produits saisonniers comme des Saint Nicolas équitables, car ce sont les périodes où les ventes de chocolat explosent.

PHOTO: BE.INDYMEDIA.PRG



FREIE TRIBÜNE

# Papier ist geduldig ...

Serge Kollwelter

**Am Samstag findet auf Kirchberg die jährliche Nationale Integrationskonferenz statt. Ein Anlass, die Entwicklung seit der Abstimmung des entsprechenden Gesetzes aus dem Jahre 2008 zu kommentieren.**

... auch wenn darauf ein Gesetz geschrieben steht! Einstimmig wurde am 11. November 2008 das neue Integrationsgesetz in der Abgeordnetenkammer verabschiedet. Sofortiger Abschied aus dem Sichtfeld der Volksvertreter könnte man meinen, sieht man sich zwei Jahre später an, was das Gesetz bewirkt hat. Doch wollen wir erst kurz streifen was das Gesetz beinhaltet: ein Fünfjahresplan zur Integration und gegen Diskrimination, ein Integrationskontrakt für Neuankömmlinge, eine Neudefinition der nationalen und kommunalen Beratungsgremien.

Bis auf den heutigen Tag hat keines dieser vier Hauptanliegen des Gesetzes das Tageslicht erblickt: Drei großherzogliche Reglemente werden wohl in die Kategorie Schweregeburten einzuordnen sein. Übersäumender politischer Wille ist also hier nicht zu erken-

nen. Der Fünfjahresplan bedarf keiner Ausführungsbestimmung, muss dem Regierungsrat unterbreitet werden, was noch nicht der Fall war. Und doch gibt es laut der Internetseite des OLAI (Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration) schon eine Aktion in dessen Rahmen!

Wir müssen unterscheiden zwischen irgendwelchen Forderungen und den zwingenden Folgen welche die Parlamentarier per Verfassung - und einstimmig - in das Regelwerk unserer Gesellschaft eingemeißelt haben. Fragt sich nur: In eine Marmortafel oder in einen Sandkasten?

Fast hätten wir übersehen: Pünktlich und wie vorgesehen zum Inkrafttreten des Gesetzes am 1. Juli 2009 hat das OLAI als Nachfolgeorgan des Commissariat du Gouvernement aus Etrangers seine Arbeit aufgenommen. Neuer Name, neue Mittel, neue Adresse, neuer Elan: ebenso viele Voraussetzungen für eine zügige Umsetzung des Willens der ersten Macht im Staat. OLAI hat ein umfangreiches Aufgabenfeld, wie die Betreuung der Asylbewerber und deren Unterkünfte, die Verantwortung

zahlreicher EU-Programme, die Wahrnehmung internationaler Verpflichtungen, eine Kampagne zur Einschreibung der Nicht-Luxemburger in die Wahllisten, die Übersicht und Bezuschussung kommunaler und privatrechtlicher Integrationsinitiativen.

Seitdem es das Gesetz - immer noch ohne Ausführungsbestimmungen - gibt, haben fünf Abgeordnete parlamentarische Fragen gestellt. In der Regel wurden sie vertröstet und um etwas Geduld gebeten. Es sei die naive Frage gestattet, warum das Parlament als solches sich auf diese Art und Weise vorführen lässt. Dabei hat der Chamberpräsident bei der Eröffnung der jetzigen Session die Wichtigkeit der Integration speziell angemahnt.

Wir befinden uns selbstverständlich im Rahmen der Gewaltentrennung, doch was tun wenn die Entscheidung der ersten Macht von der zweiten als toter Buchstabe behandelt wird?

PS. Wer A hört, wartet auf B. Vorbildlich, wenn auch spät, hat OLAI einen Aufruf für Kampagnen zur Wahlbeteiligung an den Gemeindewahlen veröffentlicht, Aktionen welche mit Steuergeldern bedacht werden. So wurden Kriterien und ein Punktesystem aufgestellt, alles auf Internet nachzulesen. Die auserkorenen Projekte sind auch daselbst nachzulesen, nicht jedoch die andern und von keinem die erzielte Punktzahl. Schade für die „Teil“-Transparenz.